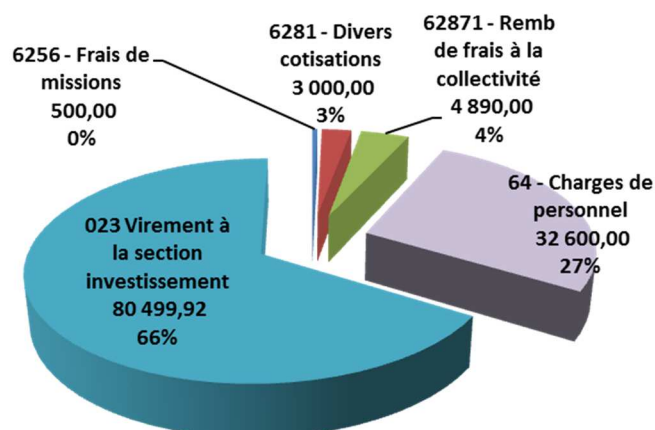


7. LE BUDGET ANNEXE SCoT 2018 du PAYS DE LA CHATRE EN BERRY

A - Section de fonctionnement – Dépenses – 121 489,92 €

Dépenses	
6256 - Frais de missions	500,00
6281 - Divers cotisations	3 000,00
62871 - Remb de frais à la collectivité	4 890,00
64 - Charges de personnel	32 600,00
023 Virement à la section investissement	80 499,92
Total dépenses de l'exercice	121 489,92

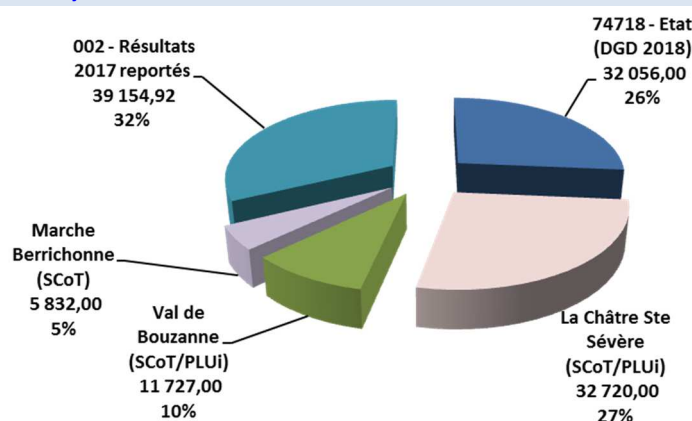


Les dépenses de fonctionnement prévues en 2018 pour le SCoT seront les suivantes :

- Chapitre 62
 - ⇒ Dépenses liées aux frais de missions, aux cotisations et au remboursement des frais de fonctionnement forfaitaires de 15% du SCoT qui viendront en recette du budget principal (chapitre 70)
- Chapitre 64
 - ⇒ Dépenses liées au personnel du SCoT du Pays : effectif d'un agent contractuel, Chargé de mission SCoT/PLUi (100%) :
 - Mi-temps sur le SCoT du Pays (3 CDC)
 - Mi-temps sur les PLUi (2 CDC : « La Châtre/Ste Sévère » et « Val de Bouzanne »)
- Chapitre 023
 - ⇒ Dépenses qui viennent en recette d'investissement au compte 021 du Budget SCoT

B - Section de fonctionnement – Recettes – 121 489,92 €

Recettes	
74718 - Etat (DGD 2018)	32 056,00
La Châtre Ste Sévère (SCoT/PLUi)	32 720,00
Val de Bouzanne (SCoT/PLUi)	11 727,00
Marche Berrichonne (SCoT)	5 832,00
002 - Résultats 2017 reportés	39 154,92
Total recettes de l'exercice	121 489,92

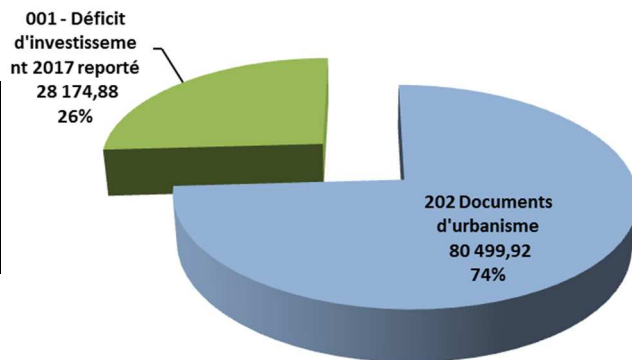


Les recettes de fonctionnement prévues en 2018 pour le SCoT proviendront exclusivement :

- Des collectivités membres du Syndicat (3 Communautés de Communes)
 - ⇒ Participation statutaire des Communautés de Communes en 2018 :
 - cotisation CDC Marche Berrichonne : 1 € par habitant pour le SCoT
 - cotisation CDC La Châtre/Ste Sévère et CDC Val de Bouzanne : 1,90 € par habitant pour le SCoT et les PLUi
- De l'Etat
 - ⇒ Dotation Générale de Décentralisation 2018 : subvention sollicitée en 2018 (8^{ème} AAP SCoT)

C - Section d'investissement – Dépenses – 108 674,80 €

Dépenses	
202 Documents d'urbanisme	80 499,92
001 - Déficit d'investissement 2017 reporté	28 174,88
Total dépenses de l'exercice	108 674,80

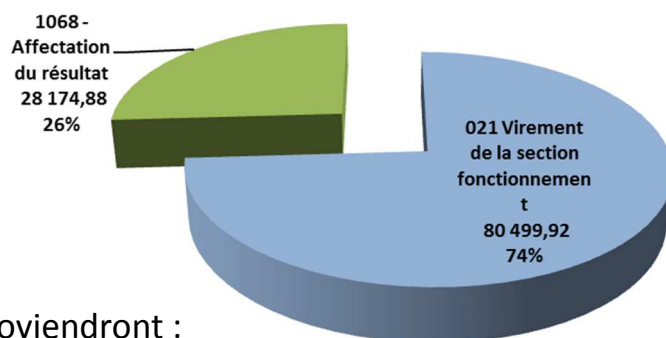


En 2018, les dépenses d'investissement du SCoT seront les suivantes :

- Dépenses liées à la mission d'élaboration du SCoT réalisée par un groupement dont **VILLE OUVERTE** est le mandataire (chapitre 20)
- Déficit d'investissement 2017 du budget annexe SCoT (chapitre 001)

D - Section d'investissement – Recettes – 108 674,80 €

Recettes	
021 Virement de la section fonctionnement	80 499,92
1068 - Affectation du résultat	28 174,88
Total recettes de l'exercice	108 674,80



En 2018, les recettes d'investissement du SCoT proviendront :

- Chapitre 021
 - ⇒ Recette d'investissement provenant d'une dépense de fonctionnement au compte 023 du Budget annexe SCoT pour équilibrer la section d'investissement
- Chapitre 10
 - ⇒ Recette pour couvrir le déficit d'investissement du budget annexe SCoT